



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

Réf : CCAS24_68

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 7
Pouvoir : 1
Absents : 4

Date de la convocation : 10 octobre 2024

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Martine BOURGES, Roselyne NAVEAU.

POUVOIR :
Didier RENAUD représenté par Lydie BARBOTTIN

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Vincent BAUDOUX, Bruno MASSONNEAU, Corinne JARASSIER.

DÉLIBÉRATION N°68

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2- ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2024 – EHPAD LOUIS ARAGON

Il est rappelé aux membres du conseil d'administration que le budget 2024 de l'EHPAD a été approuvé le 24 janvier 2024.

Les dépenses à caractère général ainsi que les charges de structures sont supérieures aux prévisions sur l'année 2024. Un décalage comptable a été constaté sur la structure : de nombreuses factures normalement mandatées sur l'exercice 2023 l'ont été sur l'exercice 2024.

De nombreuses sorties ont également eu lieu sur la structure en 2024, les remboursements effectués sur le chapitre 16 ont été importants.

Il est donc proposé d'effectuer la décision modificative suivante sur le budget de l'EHPAD:

DECISION MODIFICATIVE N°2	
<i>FONCTIONNEMENT</i>	
Dépenses de fonctionnement	
CHAPITRE 011	+30 000€
60622	+30 000€
CHAPITRE 016	+60 000€
6132	+60 000€
Total fonctionnement	+90 000€
<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses d'investissement	
CHAPITRE 16	+20 000€
165	+20 000€
Total investissement	+20 000€

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- approuve la décision modificative n°2 ci-dessus sur le budget 2024 de l'EHPAD ;
- charge Monsieur le Président des démarches nécessaires.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le 24 octobre 2024

